GTCRR
Groupe de Travail
Climat REDD+
Rénové

»» NOTE DU GTCRR POUR LA COP 31

Position de la société civile de la République Démocratique du Congo pour la COP31 de la CCNUCC

CERADIT; CTIDD; DGPA; IGED; RRN; SAM; 17 CECU; A M; A.C.D.D/ONG; A.S.V.D; AADE; ABEJ; ABIO; ABK; ABRIKI; ACAPR; ACCB; ACD; ACDD; ACDD/ONG; ACDDI; ACDEMA; ACDI RDC; ACDKL; ACDPAP; ACDPV; ACEPD/Équateur; ACEPE; ACHEPROF; ACND; ACODED; ACODEV; ACOPELAD; ACPS; ACREPADE; ADCC; ADDPFA; ADE V; ADECKA; ADECOR; ADEI; ADELO; ADERI; ADEV; ADEV_; ADGRN; ADI; ADI_; ADIAGREL; ADIAP; ADID; ADIMIR/ONGD; ADIPAB; ADIS; ADISAM; ADMEDC/BLG; ADPESU; ADSOV; ADT; AEDD; AEDR; AEPE; AES; AEV; AFAP; AFBS; AFCEB; AFDCO; AFEDAJ; AFELC; AFEMISIMA; AFPA; AFPEC; AFPED; AGELEQ; AHDD; AHDSPV; AID; AIPD; AJBD; AJBS; AJDI; AJDM+; AJEPCE; AJP; AJPDOFE; AJRDI; AJSPD; AJVDD; ALFED; AMA; AMAB; AMAN; AMD; AMKM; AML; AMTM; AMV; ANAPAC -RDC; APAE; APAM-ONGD; APBS; APC; APD; APDC ONG; APDD; APDMA; APEF; APEI; APEM; APEM RDC; APEMI; APEND; APEP; APFIDD Asbl; APIU; APP; APPD; APPEI; APPROSARE; APROBES; APRODEF; APROFEL; APTDI; ASAD; ASBAT; ASBL 100% JEUNE; ASBL CBCOM; ASBL FEFAK; ASEFA; ASOTOBI; ASSOCITURI; ASTOG; AT; ATUBA; AURORE ENVIRONNEMENT; AVEMA; AVERPADI; AZAAC; BCEAD; BEM; BENEDICTION; BENIE; Bk; BOMOKO; BUCONG; BVGRN; C.AS; C.E; C.E.P.F.; C.T.S.A.D.E.L; CACOBAD; CADC; CADIM; CAFEN; CAFPIK; CAPED; CAPSM; CAPU; CBFC; CBMT; CCPN/ONG; CDDIMM; CDKA; CDP; CDSTM; CEAD-Asbl; CEADEC; CEDAP; CEDD/ONGD; CEDDE; CEDDRE; CEDEF; CEDEN; CEDIB; CEDIL; CEDIP; CEF; CENADEP KISANGANI; CEPF; CEREV; CERPE-VS/ASBL; CEUM; CFLEDD; CFLEDD- Maniema; CFLEDD/ONG/COORDINATION PROVINCIALE; CHF; CIADGU; CICOBIO; CIDIM; CIDRI; CIECD; CIPGS; CK; CLD/YOKO; CODEC; COLFEQ; COOBRIK; COODAK; COODEP; COOIAP; COOMATSHIM; COOPAM; COPADE; COPPI KIVU; COPROMOR; COSAE; CPDA; CPJT; CR; CRAFOD; CRONGD; CRONGD BANDUNDU; CV; CVSP; CW Asbl; D.H; DAJAP; DASCGU; DJEPPE; DJPES; DNE; DPDR; DYCODEPA; DYFASEN; EAB; ECO; EDD; EDL; EMAE; Enfant Plus; ENVIROVERT; EPDR; ESDIHR; ESPOIR; ETS DAJE; EVPM; EZA DEGATS; FACID; FACLP; FAD; FADI; FAIDD; FAPGE; FAPM; FBHM; FD; FDID; FDW; FENAPHACO; FEPASU; FGCA; FHPHGV; FICHE; FILDEBO; FJKT; FJLB; FLEVICA; FLT/OCJ; FOCAL-ONG; FODAGRI; FoDD; FOFAD; FOMI; FOPALC/ Asbl; FORED; FOSAWIM; FPN; FRSM; FVR; GAD; GAERN; GARDE-FOU; GASHE; GCE; GEDEC; GEDER; GEDI; GEVE; GFAM; GIPROCOME; GOSEN; GPBN; GPJE; GRADMIR; GRAMEDIE; Grapedeco; GREDEL; GREE; GSK; GSM; GWC; GWS; HC; HPFS-DH; HZM; IBGDH; IDB; ILDI; INADES Kasaï; INDH-RDC; INIDEV; IPROFAE; ISDR LUPUTA/ASBL; JTM-RDC; KAG; KIBIK; KM; LACOME ONG; LE PALMIER; LEDICO; LEED; LES AIGLONS; LES ÉCUREUILS; LES SURCEAUX; LIPALCI; LIZADEEL; LUCODE; LUCOFAD; Lumen; LUPEMBA; LV; MAEK; MAMAFA; MDC; MDIRC; MDP; MFA; MIABI EXPRESS; MMMA; MNZ; MOESE; MPC; MPDH; MPINSA; N/A; NATURE; NODRI; NOGEK; NUDEPE; OCB; OCGDEF; ODECOLA; OEPAG; OFMDC; OGERIB; OGF; OGP/RDC; OJAC; OLCP; OLV; ONG AED; ONGD AED; ONGD/ASBL PARC; OP/DPK; OPAL; OPDPK; OPHAC; ORCODI; ORS; ORS_; PADEV; PAMA; PAPEN; PDLFT; PRODAEWI; PROPYRI; PSF ASBL; PYRAMIDE; R.C.B.; RACOJ Ituri; RAEPB; RCF-RDC; RCLCPD; RDPS; RED; REDEC; REJEDE; REJIKIMA; REPALEF; REPECN; REPEQ; RHPAE; ROBS-FEM; ROBS-FEM . ASBL; RT UWAZI; RV; SADISA; SAF DRC.; SAP; SDNE; SECHA; SGRND; SIACODI; SIDKA; SIFIL; SIL ASBL; SOCIT; SOCODEASO; SODESEP; SOFEDI; SOFPD; SOPADEC; SYFESU; SYPSA; TMKP; TOP DAGEFO Asbl; TPBEC; TR; TRAFFED RDC; U.A.M; U.D C.K; UAAPM; UAPD; UCOOA; UDECO; UDEPAEQ; UDJA; UDME ONGD; UFDD; UFF; UFPDSI; UKV/Boma; UMAMA; UMECKO ASBL; UNICAA; UNION DES PAYSANS POUR LE DEVELOPPEMENT; UP; UPDB-ASBL; UPPC; UPPIK; UVPA; VFP; VPS; YOENT; ASKD; NZEKE; ADLPDN; ABED; UDME; AEF2D; AGRI.S.E.PCONGO.

Novembre 2026

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SOCIETE CIVILE ENVIRONNEMENTALE



Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové
GTCRR

NOTE DU GTCRR POUR LA COP 31

Position de la société civile de la République Démocratique du Congo pour la COP31 de la CCNUCC

1. CONTEXTE

La République Démocratique du Congo (RDC) abrite plus de 60 % des forêts du Bassin du Congo, représentant le deuxième massif forestier tropical du monde après l'Amazonie. Ces forêts constituent un puits de carbone d'importance mondiale, stockant plusieurs milliards de tonnes de carbone et fournissant des services écosystémiques essentiels à la régulation du climat, à la conservation de la biodiversité et à la subsistance de millions de populations locales et peuples autochtones.

À l'heure où la planète fait face à une aggravation des impacts du changement climatique, les pays forestiers tropicaux comme la RDC jouent un rôle stratégique dans l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Cependant, les efforts de conservation et de gestion durable des forêts demeurent largement sous-financés, tandis que les communautés qui assurent la protection quotidienne de ces écosystèmes continuent de supporter des coûts importants sans compensation équitable.

Dans ce contexte, la COP31 représente une opportunité cruciale pour renforcer la justice climatique, accélérer la mise en œuvre des engagements financiers internationaux et reconnaître pleinement la contribution des forêts congolaises à l'atténuation du changement climatique mondial.

2. VISION DU GTCRR

Le GTCRR réaffirme que la lutte contre le changement climatique ne peut être efficace sans :

- Une reconnaissance juste de la valeur des forêts tropicales ;
- Une participation pleine et effective de la société civile et des peuples autochtones ;
- Un accès direct et simplifié aux financements climatiques ;
- Une gouvernance transparente et inclusive des ressources naturelles ;
- Une transition juste conciliant développement socio-économique et protection des écosystèmes.
- Le GTCRR plaide pour un nouveau contrat mondial fondé sur l'équité, la responsabilité partagée et le respect des droits humains.

3. PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA RDC À LA COP31

3.1. Financement climatique à la hauteur des enjeux

Le GTCRR appelle :

- À l'opérationnalisation effective du Nouvel Objectif Collectif Quantifié (NCQG) sur le financement climatique ;
- À l'augmentation significative des financements destinés à l'adaptation dans les pays vulnérables ;
- À un accès simplifié des organisations de la société civile, des peuples autochtones et des communautés locales aux fonds climatiques ;
- À l'octroi de financements prévisibles, durables et additionnels pour les pays forestiers.

3.2. Paiement équitable des services environnementaux des forêts

Le GTCRR demande :

- La reconnaissance du rôle mondial des forêts du Bassin du Congo comme infrastructure naturelle essentielle ;
- La mise en place de mécanismes de rémunération équitable des services écosystémiques ;
- Le renforcement des investissements internationaux en faveur des solutions fondées sur la nature ;
- L'accélération des paiements basés sur les résultats REDD+.

3.3. Mise en œuvre effective du Fonds pour les pertes et dommages

Le GTCRR exige :

- Une capitalisation rapide et substantielle du Fonds pour les pertes et dommages ;
- Un accès direct des pays africains les plus touchés ;
- Des mécanismes simplifiés permettant aux communautés affectées de bénéficier des ressources ;
- Une prise en compte des impacts sociaux, économiques et environnementaux subis par les populations vulnérables.

3.4. Protection des droits des peuples autochtones et communautés locales

Le GTCRR réaffirme :

- Le respect du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) ;
- La sécurisation foncière des territoires coutumiers ;
- La participation effective des femmes, des jeunes et des peuples autochtones dans les processus décisionnels ;
- La protection des défenseurs de l'environnement.

3.5. Intégrité environnementale des marchés carbone

Le GTCRR demande :

- Une application rigoureuse de l'Article 6 de l'Accord de Paris ;
- Des garanties sociales et environnementales robustes ;
- L'élimination des risques de double comptabilisation ;
- Une distribution équitable des bénéfices issus des crédits carbones ;
- Une transparence accrue dans les transactions carbones internationales.

4. POSITION SUR LE TROPICAL FOREST FOREVER FACILITY (TFFF)

Le GTCRR reconnaît le potentiel du Tropical Forest Forever Facility (TFFF) comme mécanisme innovant de financement des forêts tropicales.

Toutefois, le GTCRR souligne que le succès du TFFF dépendra notamment :

- De la participation effective de la société civile et des peuples autochtones dans sa gouvernance ;
- D'une transparence totale sur les critères d'allocation des ressources ;
- De la garantie d'un partage juste et équitable des bénéfices ;
- De la complémentarité avec les mécanismes REDD+ existants ;
- De la prise en compte des besoins de développement durable des communautés locales.

- Le GTCRR demande que la RDC puisse jouer un rôle moteur dans la conception et la mise en œuvre de ce mécanisme afin de garantir qu'il réponde aux attentes des pays forestiers du Bassin du Congo.

5. DEMANDES SPÉCIFIQUES À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Le GTCRR appelle les Parties à la CCNUCC, les institutions financières internationales et les partenaires techniques et financiers à :

- Mobiliser des financements climatiques à grande échelle pour les forêts tropicales.
- Garantir un équilibre entre financement de l'atténuation et de l'adaptation.
- Soutenir la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de la RDC.
- Renforcer les capacités techniques des organisations de la société civile.
- Assurer la pleine participation des peuples autochtones et communautés locales.
- Soutenir les initiatives de gouvernance forestière inclusive et transparente.
- Mettre en place des mécanismes de suivi indépendants de l'utilisation des financements climatiques.

6. ENGAGEMENTS DU GTCRR

Le GTCRR s'engage à :

- Promouvoir une gouvernance climatique participative ;
- Renforcer le suivi citoyen des engagements climatiques ;
- Accompagner les communautés locales dans les initiatives de résilience climatique ;
- Contribuer à la transparence dans la gestion des financements climatiques ;
- Soutenir les efforts de conservation des forêts et de restauration des paysages forestiers ;
- Favoriser la production et la diffusion de connaissances sur le climat, la REDD+ et la biodiversité.

CONCLUSION

La COP31 doit marquer une étape décisive vers une reconnaissance concrète de la contribution des forêts tropicales à la stabilité climatique mondiale. La RDC, en tant que pays-solution, mérite un soutien à la hauteur des services environnementaux qu'elle fournit à l'humanité.

Le GTCRR appelle les négociateurs, les bailleurs de fonds et l'ensemble des Parties à prendre des engagements ambitieux, contraignants et financés pour garantir la protection des forêts du Bassin du Congo, renforcer la résilience des populations et promouvoir une transition écologique juste et inclusive.

"Pas de neutralité carbone mondiale sans les forêts du Bassin du Congo ; pas de protection durable des forêts sans les communautés qui en sont les gardiennes."

Fait à Kinshasa, Novembre 2026,
République Démocratique du Congo
GROUPE DE TRAVAIL CLIMAT REDD+ RÉNOVÉ (GTCRR)

Pour une justice climatique, une gouvernance inclusive et un financement équitable des forêts tropicales.